

Procès-verbal
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Réunion du mardi 3 décembre 2019

19 h 00

École secondaire Roger-Comtois

Sont présents (es) :

Mesdames Roxanne Bolduc
Marie-Ève Levasseur
Isabelle Labbé
Marie-Ève Marmen
Laurie L'Hérault
Andrée Raymond
Audrey L. Émond
Caroline Rochette

Messieurs Patrick Gravel
Jésus Jérôme Lacroix
Jean-François Beaumont
Wylliam Cameron
David Proulx
Michel Tousignant

Sont absents : Mesdames Lynda Riverin et Lise St-Laurent

Invitée : Madame Stéphanie Gaudreault

19-02-01 **Mot de bienvenue et ouverture de la réunion**

Monsieur Jésus Jérôme Lacroix souhaite la bienvenue aux membres, après vérification du quorum, la séance est ouverte.

19-02-02 **Question du public**

Aucune question

19-02-03 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Préambule : Monsieur Jésus Jérôme Lacroix demande si des gens ont des points à ajouter à l'ordre du jour.

Considérant : que le président et la directrice ont élaboré l'ordre du jour;

Considérant : que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

En conséquence : sur proposition de monsieur Patrick Gravel, il est résolu à l'unanimité ; CE-19/20-09

D'adopter : l'ordre du jour proposé avec l'ajout d'un point varia en 19-02-11: Site Web.

19-02-04 Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2019

Préambule : Monsieur Jésus Jérôme Lacroix demande aux membres du conseil qui ont assisté à cette réunion s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal.

CONSIDÉRANT : que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2019, plus de six heures avant la tenue de la présente réunion;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de Michel Tousignant, secondé par madame Marie-Ève Levasseur, il est résolu à l'unanimité, CE-19/20-10

DE DISPENSER : le secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2019;

D'ADOPTER : le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2019.

19-02-05 Correspondance

Aucune correspondance à présenter.

19-02-06 Reddition de comptes

19-02-06.1 Rapport de la présidence

Aucun rapport à présenter

19-02-06.2 Rapport de la direction

Madame Laurie L'Hérault informe les membres que :

- Deux bagarres ont récemment eu lieu dans les murs de l'école. Le personnel a été mis à contribution pour assurer la surveillance. Les parents ont été informés par courriel des événements et des mesures ont été mises en place par l'école.
- La soirée des arts a eu lieu le 18 octobre. Les élèves ont pu expérimenter l'écriture, la musique et les arts visuels. Les élèves ont été accompagnés par des professionnels pour créer des œuvres dans chacun de ces domaines.
- Le 2 décembre dernier un membre du personnel fort impliqué est décédé accidentellement. Du soutien a été offert aux élèves et aux membres du personnel. Madame L'Hérault remercie les membres du personnel de leur dévouement. Le conseil d'établissement de l'ESRC offre ses condoléances à la famille endeuillée.

19-02-06.3 Rapport du représentant au comité de parents

Monsieur Michel Tousignant et madame Marie-Ève Levasseur partagent diverses informations aux membres.

Des discussions s'engagent au sujet du projet de loi 40. Un sous-comité de travail a rédigé un document au sujet de la prise de position des parents de la Commission scolaire de la Capitale. Le 27 novembre le document fut approuvé et acheminé à la Commission de la culture et de l'éducation.

Le parcours régulier du secondaire 1 au secondaire 5 à l'école secondaire Cardinal-Roy et le plan triennal d'immobilisation a aussi fait l'objet de discussions au dernier comité de parents.

Le document sur les services éducatifs offerts dans chaque école pour 2020-2021 a aussi été présenté.

Les prix des super-héros de la persévérance ont été reconduits. Une suggestion est faite par les membres du conseil d'établissement de changer le format de la médaille.

19-02-06.4 Rapport du parlement étudiant

Les décorations de Noël seront installées par Audrey Lamontagne Émond et quelques élèves dans la semaine du 2 au 6 décembre. Les élèves pourront porter un chapeau de Noël le 13 décembre. Dans la semaine de Noël, il y aura un Kahoot, un karaoké, un film et des spectacles de musique.

Les élèves du conseil travaillent actuellement à organiser la journée de la St-Valentin.

Les élèves suggèrent de changer le logo des chandails de la garde-robe scolaire afin qu'ils soient imprimés et non brodés.

Ils demandent aussi d'aménager l'espace extérieur afin de bénéficier de davantage de tables pour manger. Ils demandent aussi d'installer des poubelles avec des couvercles.

19-02-07 Bilan du budget au 30 juin 2019 et présentation du plan de redressement

Madame Stéphanie Gaudreault et madame L'Hérault nous expliquent le déficit par les faits suivants :

- Dépenses non budgétées ;
- Paiement du recours collectif aux parents via les fonds des différents établissements ;
- Frais chargés aux parents devant être assumés par l'école.

Des mesures seront mises en place pour diminuer les dépenses.

19-02-08 Dossier pour décision**19-02-08.1 Budget du conseil d'établissement**

PREAMBULE : Madame Laurie l'Hérault présente le bilan du budget du CÉ de l'an dernier et propose en fonction des revenus et de l'historique un budget pour l'année 2019-2020.

CONSIDÉRANT : que les membres proposent de revoir les dépenses pour l'année 2019-2020;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de madame Isabelle Labbé, secondé par monsieur Jésus Jérôme Lacroix, il est résolu à l'unanimité; CÉ 19/20-11

DE RECONDUIRE : les dépenses suivantes :

- 1000\$ pour une bourse 2021-2022 ;
- 450\$ pour les repas de fin d'année.

D'AJOUTER : la dépense suivante :

- achat de fleurs ou don à une fondation pour le décès de monsieur Christian Véronneau.

19-02-08.2 Budget relatif aux mesures dédiées et protégées

Résolution CE-19-20-12

Attestation des montants reçus pour les mesures dédiées et protégées pour les établissements PRÉAMBULE

Conformément à l'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement. La liste de ces mesures se trouve à l'annexe 3 des Règles budgétaires amendées des commissions scolaires pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021.

L'Annexe 3 de ces Règles budgétaires amendées prescrit que les conseils d'établissements doivent adopter une résolution confirmant que les sommes liées aux mesures dédiées et protégées ont bien été allouées aux établissements concernés.

RÉSOLUTION

Le conseil d'établissement de l'école secondaire Roger-Comtois confirme que les ressources financières allouées par la Commission scolaire de La Capitale, tel que détaillées dans le document joint à la présente résolution, ont été reçues et que leur déploiement est prévu dans le cadre de son budget.

Le conseil d'établissement confirme qu'il est informé qu'une utilisation de ces allocations à des fins non prévues pourrait faire l'objet d'une récupération de la part du Ministère.

IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Labbé, appuyée par madame Marie-ève Levasseur, l'adoption de l'attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19-02-08.3 État de situation du Fonds Roger-Comtois

Madame Laurie L'Hérault présente le montant au Fonds Roger-Comtois. Il reste 6850.39\$.

19-02-08.4 Approbation des sorties scolaires

PRÉAMBULE : Madame Laurie l'Hérault présente la programmation des sorties éducatives et voyages

CONSIDÉRANT : que les sorties éducatives doivent être adoptées par le conseil d'établissement

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de monsieur Jésus Jérôme Lacroix, secondé de monsieur Michel Tousignant, il est résolu à l'unanimité; CÉ 19/20-13;

D'ADOPTER : les sorties éducatives et voyages.

19-02-09 **Dossier pour consultation****19-02-09.1** **Proposition de découpage de bassin d'alimentation de la clientèle du secteur St-Émile.**

Madame L'Hérault nous fait part du projet de redécoupage du bassin d'alimentation de la clientèle du primaire dans le secteur St-Émile découlant de la construction d'une nouvelle école primaire. Le conseil d'établissement doit transmettre à madame L'Hérault un avis quant à ce découpage. Considérant que des travaux exhaustifs ont déjà été réalisés, le conseil d'établissement est favorable au découpage proposé.

19-02-09.2 **Questionnaire PEI**

Considérant qu'aucun membre du conseil d'établissement est le parent d'un élève du PEI, la discussion de ce sujet est annulée.

19-02-10 **Dossiers pour information**

Aucun point à présenter.

19-02-11 **Varia**

Site web de l'école

Monsieur Patrick Gravel nous fait part que le site web de l'école n'est pas à jour, surtout à la section du conseil d'établissement. Madame L'Hérault nous informe que du nouveau personnel en place se chargera de mettre le site à jour.

19-02-12 Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT : que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de monsieur Jésus Jérôme Lacroix, secondé par madame Marie-Ève Marmen, il est résolu à l'unanimité; CÉ-19-20/14

DE LEVER : l'assemblée de la séance ordinaire à 21h26.

Caroline Rochette
Secrétaire de la rencontre

Signature du président

Signature de la directrice